FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL
SOLIDAIRES. UNITAIRES. DÉMOCRATIQUES

Une Direction SNCF hors du temps et de l'après-COVID-19 ! !

L'épidémie de Covid19 a bousculé les modes habituels de travail et a placé le télétravail au centre de nombreuses organisations du travail dans la société en général mais également dans le groupe SNCF. La Fédération SUD-Rail pensait qu'un retour d'expérience au sein du GPU serait réalisé afin d'en tirer les conclusions et d'établir un nouvel accord télétravail digne de ce nom. Il faut rappeler que celui en vigueur dans l'entreprise, rédigé plus de 3 ans avant la pandémie, est totalement désuet, inadapté à la mise en place généralisée du télétravail et ne prend en compte aucune des dispositions légales rentrées en vigueur depuis. La direction SNCF qui veut expédier cette question du télétravail a fait un autre choix. Elle souhaite, avant le plein été et en moins de 3 semaines, intégrer un simple avenant. La direction refuse de renégocier un accord global, le plus à même de répondre aux enjeux importants de ce dossier.

Avec le télétravail à la mode SNCF, les patrons deux fois gagnants !!

1. Le télétravail fait grimper la productivité de 22%.

C'est le constat fait par l'institut Sapiens. De plus, le télétravail a permis de sauvegarder entre 216 et 230 milliards de PIB en 2020. Il s'avère que nous sommes plus productif-ive-s à la maison : pas de multiples réunions, moins de prises de têtes avec les chefs, de pauses café, une meilleure organisation de son temps, moins de fatigue liée aux transports, etc…D'ailleurs la direction le sait très bien puisqu'elle tente d'imposer un traitement de 32 dossiers/jour en télétravail contre 28 sur site dans les RCAD.

2. La SNCF réalise des millions d'euros d'économies de charges.

Le Parisien (9 février 2021) a fait le calcul. En prenant en compte : électricité, chauffage, chasse d'eau, savon pour les mains, restauration, etc… le montant mensuel peut s'élever à 174 € pour les salarié-e-s ! Autant d'économies réalisées par la boite en électricité, nettoyage et autre frais. Si à cela on ajoute les coûts de loyers et d'impôts, ce sont des millions d'euros d'économies réalisées par le transfert de ces charges sur les salarié-e-s en télétravail.

Droit à la Déconnexion, mesure de la charge de travail … C'est circulez y a rien à voir !!!

Faire rentrer toute la charge de travail dans la journée, quitte à rogner sur les pauses, le repas, les amplitudes de travail… C'est encore le quotidien de beaucoup de télétravailleur-euses dans l'entreprise, quotidien encouragé par la direction pour pouvoir « tenir les objectifs ». ***La direction se refuse pourtant à introduire que chaque poste éligible au télétravail comporte précisément dans son contenu les éléments sur les amplitudes, les temps de pauses…*** Cette disposition aurait apporté un vrai cadre de déconnexion aux salarié-e-s.

Sous prétexte d'économies sur l'informatique, la direction se refuse même de discuter de mesures de la charge de travail ou de systèmes techniques d'alerte sur les durées de connexion… tout juste des prescriptions ou des recommandations non-contraignantes pour les établissements. Un blanc-seing pour la direction pour faire comme elle veut, sans aucun contrôle !

Le Télétravail : Ce n'est pas une solution pour tous !!!

Une enquête Harris Interactive indique que le télétravail n'est pas adapté à tous. En fonction de son foyer, de sa sociologie ou de son habitat par exemple (bruyant, surpeuplé, sombre, etc…) mais aussi du manque d'interactions sociales, il entraîne un sentiment d'isolement, de stress et d'angoisse particulièrement important chez les télétravailleuses et télétravailleurs. C'est une des conclusions de la crise covid, les télétravailleurs ont besoin d'interaction sociale.

Il est loin le projet « *tous SNCF* » où il fallait remettre l'humain au cœur… **Tout sera ce sera vite effacé au profit d'un espoir d'économies massives, quitte à généraliser le flex-office … Donc le télétravail forcé !**

Le Flex-office ou la déshumanisation généralisée… … et le télétravail forcé !!!

On ne peut pas ignorer que le télétravail est étroitement lié au « *bureaux partagés* », ce nouveau mode de travail qui n'attribue plus de poste de bureau dédié à chaque salarié. Pour exemple au siège du Fret, il y a 6 bureaux pour 10 salarié-e-s. Au-delà du fait qu'Il ne sera plus possible de personnaliser son espace de travail, en fin de journée il faut rendre « son » poste. Et dans l'idée de la direction, le flex-office implique aussi la généralisation des open-spaces, avec tous les problèmes de bruit, de promiscuité *(notamment en période d'épidémie…).*

Mais pour les entreprises c'est encore une économie d'échelle considérable en matière de locaux et d'entretien.
Quand on connait le prix de l'immobilier dans les grandes métropoles, on peut imaginer sans problème que la SNCF cherchera à minimiser la taille de ses locaux et développera considérablement le Flex-office donc le télétravail. Il ne sera donc plus sur la base du volontariat mais bel et bien « encouragé » par une direction qui trouve donc tout son intérêt à ne pas encadrer outre-mesure ce nouveau standard.

Indemnisation du Télétravail : Équipement, Charges et Frais, la direction refuse de passer à la caisse !!!

Aujourd'hui, l'accord télétravail ne prévoit aucune disposition précise quant à l'évaluation des frais supplémentaires induits par le fait que votre domicile devient votre lieu de travail. Rien sur les charges courantes, très peu sur les achats de matériels, rien sur la restauration ou sur l'occupation des M2 de son logement.

Pourtant la direction fait d'énormes économies, sur les charges courantes (eau, électricité, chauffage, mobilier…) mais également sur les charges immobilières (loyer, assurances, nettoyage…). SUD-Rail a fait des propositions à l'entreprise sur l'intégration d'un dispositif indemnitaire qui aurait permis une prise en charge à la bonne hauteur les télétravailleurs-ses. Mais comme depuis le début, peu importe les propositions, argumentées ou non, la direction déroule son projet. Peut être que certains arriveront à grapiller quelques centimes mais ce ne sera toujours rien en rapport avec les économies réalisées et non redistribuées.

Si nous sommes nombreuses et nombreux à trouver notre compte avec le télétravail (*on ne perd plus des heures dans les transports et c'est souvent plus facile pour organiser notre vie familiale***), ce n'est pas une raison pour accepter tout et n'importe quoi comme l'accord proposé aujourd'hui par la direction SNCF. Au final, la direction veut transformer le confinement lié au COVID et la mise en place du télétravail massif en une affaire juteuse pour elle, et pas pour les salarié-e-.**
Devant l'absence de réponses, SUD-Rail se refuse de cautionner cet hold-up organisé.

Le télétravail reste du travail, il ne doit pas se faire à notre détriment !!

sud on est là ! Pour l'avenir des cheminot-e-s
FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @ Fede_SUD_Rail
Union syndicale Solidaires